



École des Deux-Ruisseaux

278, rue de l'Atmosphère Gatineau (Québec) J9J 3V2
Téléphone : (819) 771-1472 Télécopieur : (819) 771-3805

Mardi 4 septembre 2024

18h30

Procès-verbal

Présences :	
Tanya Guitard	Anik Philippe, directrice
Nicolas Stievenard	Catherine Lamontagne, directrice adjointe
Annie Bourdon	
Maxime Vincent	
Patricia Rioux	
Tanya Girard	
Emilie Marie Billet	
Geneviève Ouellet	
Jean-Denis Kusion	
Oussama Haltak	
Haidy Arango	
Clhou Fredy Ruiz	
Gabriela Ardana Tello	

1. Ouverture de la séance

Mme Geneviève Ouellet préside l'assemblée générale. Celle-ci commence à 18h35.

2. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée

Mme Catherine Lamontagne est proposée comme secrétaire d'assemblée par Mme Geneviève Ouellete. Proposition appuyée par Mme Annie Bourdon et adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Geneviève Ouellet présente l'ordre du jour de l'assemblée générale. L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Tanya Guitard et appuyée par M. Jean-Denis Kusion. Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Mot de la direction

Mme Anik Philippe se présente comme directrice à l'école des Deux-Ruisseaux depuis mars 2024. Mme Anik souhaite la bienvenue aux parents. Elle présente la directrice adjointe depuis le 1^{er} juillet 2024, Mme Catherine Lamontagne. La clientèle 2024-2025 est présentée aux parents ainsi que le service de garde. Elle mentionne que les éducatrices offriront cette année de l'aide en classe. Les activités et les projets qui seront proposés aux élèves sont présentés. Le thème de l'année est « Naviguons vers de nouveaux horizons! ».

5. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée annuelle des parents du 5 septembre 2023

Mme Geneviève Ouellet laisse quelques minutes à l'assemblée pour lire le procès-verbal de la dernière AGA. L'adoption du procès-verbal de l'AGA du 5 septembre 2023 est proposée par Émilie-Noël Billet et appuyée par M. Nicolas Stievenard. Proposition adoptée à l'unanimité.

6. Rôles et Fonctions du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents

Conseil d'établissement

Mme Geneviève Ouellete et Mme Anik Philippe présentent les rôles et fonctions du conseil d'établissement. Il s'agit d'un comité qui se rencontre à l'école environ 7 fois par année. C'est un comité qui est au service de l'élève composé de membres parents, de membres du personnel, de membres de la communauté et de membres substitués. Il y a également des membres qui n'ont pas le droit de vote tels que la direction et la secrétaire. Dans le but de représenter tous les élèves de l'école, plusieurs dossiers importants sont à l'ordre du jour : projet éducatif, plan de lutte, etc. Ce comité a toujours à cœur la réussite des élèves et doit respecter la loi de l'instruction publique. Ce n'est pas la gestion quotidienne de l'école. Formations et lectures obligatoires offertes pour présenter les rôles et responsabilités des nouveaux membres du CÉ. Présentation des différents mandats des membres du CÉ (3 nouveaux mandats pour cette année). Les séances sont publiques. Tous sont bienvenus. La durée d'un mandat au CÉ est de 2 ans. La durée du mandat des membres substitués est d'un an.

Organisme de participation des parents (OPP)

Implication possible de tous les parents. Chaque parent dans l'OPP s'implique à son rythme. L'organisation de différentes activités à l'école avec la participation volontaire des parents. Plusieurs comités sont formés par les parents pour permettre l'avancement de différents dossiers tels que la bibliothèque, l'environnement, la sécurité, etc. Présentation de Mme Catherine Lamontagne. La formation de l'OPP est adoptée à l'unanimité. Une première réunion aura lieu sous peu.

7. Présentation du rapport annuel du C.É 2023-2024 par le président (voir rapport)

Mme Geneviève Ouellet, présidente sortante du conseil d'établissement, présente le rapport annuel qui a été rédigé en collaboration avec l'OPP et l'école. L'année scolaire a été bouleversée par la grève des enseignants et les changements à la direction, donc le conseil d'établissement n'avait pas d'objectif clair. Le projet éducatif a toutefois été adopté en fin d'année. Une bonification de la cour d'école est prévue lorsque les fonds nécessaires seront disponibles. Les recommandations du dernier conseil d'établissement sont d'établir des objectifs, notamment par rapport à la sécurité près de l'école, le réaménagement de la cour d'école, le 20e anniversaire de l'école et l'engagement de l'école par rapport à sa communauté. M. Stievenard mentionne que le projet cour d'école est au point mort depuis plusieurs années et qu'il est décevant de voir que des fonds amassés par les parents pour ce projet ne sont pas utilisés. La direction fera un suivi à ce sujet.

8. Élections

Adoption de la procédure d'élection (président d'élection et 2 scrutateurs)

Mme Anik Philippe présente la procédure d'élection (3 membres à élire). Mme Anik Philippe agit à titre de présidente d'élection.

Proposée par Mme Geneviève Ouellet et appuyée par M. Jean-Denis Kusion.

Mme Geneviève Ouellet se propose pour agir à titre de scrutatrice au besoin.

Trois mandats de deux ans sont à déterminer.

Mise en candidature

- Mme Annie Bourdon
- Mme Patricia Rioux
- M. Mathieu Vincent
- M. Jean-Denis Kusion

Élection des nouveaux membres (3)

Mesdames Annie Bourdon et Patricia Rioux sont élus lors du premier tour. Un deuxième tour est nécessaire puisqu'il y a égalité entre les deux autres candidats. Après une seconde égalité, Messieurs Kusion et Vincent s'entendent pour que M. Vincent soit membre du conseil d'établissement. M. Kusion sera membre substitut.

9. Levée de l'assemblée

M. Jean-Denis Kusion propose la levée de l'assemblée à 19h26. Proposition adoptée à l'unanimité.

Prochaine rencontre du conseil d'établissement le 15 octobre à 18h30.